

Commune de MONTMEYRAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D170112-04

L'an deux mille dix-sept, le 12 janvier, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Gaëtan KONIECZNY, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Jean-Paul HENOCQ, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET), Lucette NURIT (procuration à Olivier ROCHAS), Isabelle VATANT (procuration à Claire LOROUE)

Secrétaire de séance : Laurent TERRAIL

OBJET : Effacement d'une dette

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,
Vu l'instruction codificatrice numéro 11-022 du MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,
Vu l'ordonnance du tribunal d'instance de Valence emportant l'effacement de toutes les dettes des débiteurs à l'égard de la Ville dans le cadre de procédures de rétablissement personnel.

Considérant qu'il y a lieu de constater l'effacement de ces dettes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de constater l'effacement des dettes pour un montant total de 353, 98 euros €.

Vote

Conseillers présents

Conseillers représentés

Ayant voté pour

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le

Le Maire,